

EXTRAIT**Du registre des décisions du bureau de la Communauté****DB 2020-054 : MODIFICATION DES TARIFS DE LA REGIE PHOTOCOPIES**

Le 17 septembre 2020, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 10 septembre 2020, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à QUILLAN

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY ; Jacques GALY ; Alfred VISMARA ; Christian SOULA, Anthony CHANAUD, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Jacques MAMET, Mohammed ELHABCHI

EXCUSES : Bernard VAQUIE,

Vu la délibération DB 2017-046 créant une régie pour les photocopies et fixant un tarif unique à 0.20 €

Au vu de la demande, il est proposé d'adopter la grille tarifaire suivante :

Photocopie Noir et Blanc sur papier simple : 0.20 €

Photocopie Noir et Blanc sur papier epais : 0.25 €

Photocopie Couleur sur papier simple : 0.30 €

Photocopie Couleur sur papier epais : 0.35 €

Il est également proposé de limiter à 20 le nombre de photocopies.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Ainsi délibéré à Quillan, le 17 septembre 2020

Transmis au représentant de l'Etat, le 21/09/2020
Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 21/09/2020

